

n° secteur	Secteurs	n° OS	Objectifs stratégiques	n°OO	Objectifs opérationnels	Liens plans régionaux et communaux	Liens Charte DD
I	Chaleur	1	Assurer des conditions d'usage confortables et durables au sein des bâtiments	1.1	Développer une connaissance du bâti en matière de surchauffe pendant les fortes chaleurs		
				1.2	Renforcer le confort thermique des bâtiments pour limiter sa dégradation en période estivale		
		2	Atténuer et prévenir les phénomènes d'îlots de chaleur (en extérieur), notamment grâce à la végétalisation de l'espace public et des cours d'école	2.1	Identifier et cartographier les îlots de chaleur sur le territoire communal et travailler à leur réduction		B.3
				2.2	Développer des îlots de fraîcheur dans les zones les plus sujettes aux fortes chaleurs sur le territoire	Plan régional Air-Climat-Energie (PACE)	B.3
		2.3	Promouvoir l'utilisation des cours d'écoles comme noyaux de végétalisation des quartiers pour contrer l'effet d'îlot de chaleur urbain	Plan régional Nature ; Plan régional Air-Climat-Energie (PACE)	B.3		
II	Gestion de l'eau	3	Lutter contre les risques d'inondation	3.1	Cartographier les zones présentant un risque d'inondation	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	
				3.2	Développer une gestion des eaux de pluie en vue de réduire les risques	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	
				3.3	Limiter l'imperméabilisation du territoire	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	B.1 ; B.3
				3.4	Renforcer la capacité d'absorption d'eau du maillage bleu et vert des espaces publics ("ville éponge")	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	B.2
				3.5	Déminéraliser les espaces particulièrement imperméables	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE) ; Plan régional Nature ; Stratégie régionale "Good Soil"	B.3
		4	Préserver la ressource en eau	4.1	Réduire la consommation d'eau de distribution pour l'entretien des jardins privés	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	
				4.2	Réduire la consommation d'eau pour l'entretien des espaces extérieurs communaux	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	
				4.3	Réduire les pertes et le gaspillage d'eau de distribution dans les bâtiments communaux	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	
				4.4	Réduire les pertes et le gaspillage d'eau de distribution dans les bâtiments résidentiels et du tertiaire	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	
				4.5	Intégrer des dispositifs permettant la gestion des eaux de pluie dans le bâti existant et dans les projets de construction et de rénovation dès leur conception	Plan régional de Gestion de l'Eau (PGE)	

n° secteur	Secteurs	n° OS	Objectifs stratégiques	n°OO	Objectifs opérationnels	Liens plans régionaux et communaux	Liens Charte DD
III	Biodiversité	5	Préserver la biodiversité locale et contribuer à enrayer son érosion	5.1	Intégrer à notre niveau les connaissances sur les espèces territoriales menacées par les changements climatiques et/ou les nouveaux parasites		B.2 ; B.4
				5.2	Pour tout projet d'étalement urbain, veiller à compenser la perte en surface de sol ou d'arbres ailleurs sur le territoire communal	Plan régional Nature	B.1 ; B.3
		6	Renforcer le maillage vert et bleu ; maintenir et développer les liaisons écologiques ; intégrer la nature en ville et concilier accueil de la faune sauvage et développement urbain	6.1	Renforcer la valorisation de la trame verte et bleue	Plan régional Nature	B.2 ; B.3 ; B.4 ; B.6
				6.2	Développer des mesures favorisant les conditions de vie de la faune sauvage (ex. : espèces végétales favorisant l'accueil d'espèces animales)	Plan régional Nature	B.2 ; B.3 ; B.4
				6.3	Développer la trame noire et lutter contre les pollutions sonores et lumineuses pour les espèces nocturnes sensibles à celles-ci	Plan régional "QUIET.BRUSSELS"	B.4
				6.4	Recenser tous les espaces et types d'espaces (toitures plates, etc.) qui permettraient d'intégrer une mesure d'adaptation (végétalisation, agriculture urbaine, etc.)	Plan régional Air-Climat-Energie (PACE)	
				6.5	Diminuer l'impact de la trame sonore sur la faune locale (bruits des machines, véhicules, etc.)	Plan régional "QUIET.BRUSSELS"	B.4
				6.6	Intégrer des dispositifs tenant compte de la nature et de la biodiversité dans le bâti existant et dans les projets de construction et de rénovation dès leur conception	Plan régional Nature	
		7	Améliorer la prise en compte des maillages vert et bleu et de la gestion écologique des espaces verts publics dans les plans et projets communaux, y compris en dehors des zones protégées	7.1	Améliorer et assurer une cohérence de gestion écologique des espaces verts publics entre les services concernés	Plan régional Nature	B.2 ; B.8
				7.2	Développer un PCDN (plan communal de développement de la nature) tenant compte de la cartographie régionale Geodata et intégrant des mesures de protection des biotopes potentiellement menacés, des biotopes rares et de leurs espèces	Plan régional Nature	B.2
				7.3	Développer un plan de gestion différenciée et un plan de gestion spécifique pour les +/- 5500 arbres de la commune (hors comptage des arbres des particuliers) et développer les techniques de gestion écologique des sites communaux	Plan régional Nature	B.1 ; B.2
		8	Sensibiliser et accompagner la population à la gestion écologique des espaces verts privés	8.1	Communiquer, accompagner la population et rendre visible l'exemplarité de la commune en matière de gestion écologique des espaces verts	Plan régional Nature	B.2 ; B.5 ; B.8
				8.2	Développer des incitants pour la gestion écologique des espaces verts privés		B.2 ; B.5 ; C.8
		9	Pallier la carence en espaces verts accessibles au public dans les zones identifiées comme tel	9.1	Identifier les zones de carence en espaces verts accessibles au public et compenser par des alternatives d'intégration d'infrastructures végétalisées	Plan régional Nature	B.1 ; B.3

Cadre stratégique - volet Adaptation (Administration et Territoire)

n° secteur	Secteurs	n° OS	Objectifs stratégiques	n°OO	Objectifs opérationnels	Liens plans régionaux et communaux	Liens Charte DD		
IV	Santé et plans d'urgence	10	Prévenir et faire face aux conséquences humaines des événements climatiques extrêmes (pics de chaleur, pollutions, etc.) et des maladies liées aux changements climatiques	10.1	Veiller à l'actualisation fréquente du plan d'urgence "inondations"	Plan communal "inondations"			
				10.2	Renforcer le plan canicule communal (mesures anticipatives et d'urgence)	Plan communal "canicule"			
				10.3	Développer notre connaissance sur les conséquences des changements climatiques et des maladies émergentes à causes des changements climatiques sur la santé	Plan National Environnement et Santé (NEHAP) ; Plan régional Air-Climat-Energie (PACE)			
				10.4	Exercer une veille anticipée pour prévenir des risques en cas de pics de pollution attendus, en particulier pour les personnes vulnérables	Plan National Environnement et Santé (NEHAP) ; Plan régional "forte chaleur et pics d'ozone"			
		11	Réduire les inégalités environnementales : justice sociale, transition juste, mutualité, contribution citoyenne, progression et réduction intégrée de la pollution	11.1	En partenariat avec le CPAS, le guichet social, les asbl et les PCS, lutter contre la précarité hydrique				
				11.2	Veiller à la prise en compte des inégalités environnementales (îlots de chaleur dans des zones de logements sociaux, etc.) dans la priorisation des actions				
		12	Maintenir et renforcer la cohésion sociale dans les quartiers et assurer les services de première ligne dans les quartiers	12.1	Renforcer la dynamique sociale (concertation sur les espaces, gestion urbaine de proximité) dans les quartiers	Plan régional Air-Climat-Energie (PACE)			
				12.2	Assurer un maillage des acteurs relais du quotidien sur les questions climatiques et sociales dans les quartiers				
				12.3	Veiller à ce que les services de première ligne soient suffisamment accessibles dans tous les quartiers				
		13	Assurer la continuité des services administratifs en période de crise	13.1	Assurer l'accessibilité aux services publics en période de crise (type coronavirus) et maintenir le lien social				
		V	Sensibilisation	14	Informer, former, sensibiliser et collaborer avec tous les acteurs concernés et/ou impliqués par les impacts des changements climatiques	14.1	Informer, sensibiliser et collaborer avec le personnel communal, les citoyens et les acteurs locaux sur les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques	Plan régional Air-Climat-Energie (PACE)	B.5 ; B.7 ; C.7 ; C.8
						14.2	Développer le réseau de partage d'information existant au niveau régional et l'ancrer avec le niveau local		B.7
						14.3	Développer des solidarités autour du patrimoine vert et naturel par son animation et sa mise en valeur	Plan régional Nature	B.5 ; B.6
14.4	S'appuyer sur l'offre culturelle et scientifique pour informer et sensibiliser la population						B.5		